

## CONSIGNE DE NAVIGABILITÉ

définie par le Secrétariat Général à l'Aviation Civile

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. Le non respect des consignes de navigabilité entraîne la suspension de la validité du Certificat de Navigabilité (voir arrêté sur les conditions de navigabilité des aéronefs civils).

### APPAREILS WASSMER MODELES DIVERS

#### DEFLECTEURS D'ETANCHEITE DANS COMPARTIMENT MOTEUR

Concerne tous les appareils de production WASSMER-AVIATION :

- D120 tous modèles, tous n°s de série
- WA 40 et dérivés (WA 41, WA 421) tous modèles, tous n°s de série
- WA 51, 51A, 52, 54 jusqu'au n° 134 inclus
- CERVA CE 43 jusqu'au n° 466 inclus
- CERVA CE 44 n° 459

-----

Pour assurer une tenue satisfaisante des déflecteurs caoutchouc d'étanchéité du compartiment moteur, effectuer ce qui suit (à moins que cela n'ait déjà été exécuté) au plus tard à l'occasion de la première Grande Visite avion suivant la date d'entrée en vigueur de la présente Consigne de Navigabilité :

Remplacer les déflecteurs en caoutchouc, actuellement en place, par des déflecteurs en caoutchouc armé.

-----

Cf. BULLETIN SERVICE WASSMER N° 17

-----

DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 29 JUILLET 1975

Date : 22.7.75

Matériel : APPAREILS WASSMER - MODELES  
DIVERS

Référence : 75-131